

**Service instructeur**

DECS - service appuis et ressources

**Service consulté**

DEAJ – Unité Sports et Jeunesse

**POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT  
AIDE AUX COMITES DÉPARTEMENTAUX SPORTIFS, AU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DES SPORTS ET AU SPORT SCOLAIRE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de voter l'individualisation des aides prévues au BP 2018 dans le cadre du soutien à l'animation sportive et de l'encouragement au sport.

Le montant global des subventions de fonctionnement proposé dans ce rapport s'élève à 335 954 € et concerne 19 conventions avec les Comités départementaux (254 954 €), le Conseil Départemental des Sports (13 000 €) et les associations encourageant le sport scolaire (68 000 €).

Lors du Budget Primitif 2018, le Conseil départemental a voté une enveloppe totale de 1 796 500 € de crédits dédiés au fonctionnement et aux actions du mouvement sportif.

Il vous est proposé dans ce rapport d'octroyer diverses aides financières en faveur de l'animation sportive, pour un montant total de 335 954 €. Celles-ci ont été validées lors de la Commission Sport et Vie associative du 9 février 2018.

**I. L'AIDE AUX COMITES DEPARTEMENTAUX : 254 954 €**

La création des grandes régions a entraîné une réorganisation du mouvement sportif sur le modèle de l'Etat : dans le Grand Est, les trois ligues régionales des anciennes régions ont fusionné pour créer une seule grande ligue par discipline.

Cette réorganisation est toujours en cours et provoque un renforcement du rôle des comités départementaux (CD) dans les territoires auprès des clubs.

Les comités départementaux sont des interlocuteurs privilégiés des départements car ils œuvrent au développement de leur discipline sur le territoire départemental. Ils sont représentés par le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) dans chaque département, et spécifiquement haut-rhinoise, par le Conseil Départemental des Sports (CDS).

Au Budget Primitif 2018, 331 000 € de crédits ont été votés en faveur du partenariat avec les 61 CD soutenus par le Département, soit :

- 76 000 € pour les frais de fonctionnement, d'organisation ainsi que pour les actions d'animation de 42 CD ; l'individualisation de ces crédits fera l'objet d'une délibération ultérieure ;
- 255 000 € pour les 19 CD qui mènent des actions spécifiques de promotion et de développement de leurs disciplines sur le territoire haut-rhinois et qui, sur proposition du CDS, auront signé des conventions biennuelles de partenariat avec le Département. L'individualisation de ces crédits pour un montant total de 254 954 €, est proposée de la manière suivante :

**A. Au titre des 13 conventions signées pour 2017-2018**

En 2017, le Département a décidé de reconduire ses partenariats avec 13 Comités départementaux (badminton, basket, cyclisme, gymnastique, handball, échecs, judo, lutte, natation, ski, tennis de table, volley-ball et montagne/escalade) en signant des conventions biennuelles 2017-2018.

Dans ce cadre, pour 2018, les montants prévisionnels des subventions, à verser au titre de la 2<sup>ème</sup> annuité, ont été fixés comme suit :

<b>Comités départementaux</b>	<b>Subventions 2018</b>
Badminton	9 120 €
Basket	16 150 €
Cyclisme	11 875 €
Gymnastique	20 971 €
Handball	12 350 €
Echecs	6 650 €
Judo	21 850 €
Lutte	7 125 €
Natation	12 825 €
Ski	17 395 €
Tennis de Table	11 343 €
Volley-ball	12 825 €
Montagne/escalade	9 975 €
<b>TOTAL</b>	<b>170 454 €</b>

Il vous est proposé de confirmer l'octroi des subventions précitées et leurs montants.

**B. Au titre des 6 nouvelles conventions à signer pour 2018-2019**

Fin 2017, 6 conventions de partenariat sont arrivées à échéance et les comités départementaux concernés [athlétisme, escrime, handisport, rugby, vol libre et football (District d'Alsace de Football)] ont sollicité leur renouvellement avec le Département.

Dans ce cadre, ces comités ont été auditionnés les 23 et 29 novembre 2017 par l'Unité Sports et Jeunesse, conjointement avec le CDS, pour faire un bilan des conventions échues et proposer des objectifs pour leur renouvellement.

D'une manière générale, les comités départementaux déclinent sur le territoire leur projet fédéral en l'adaptant aux réalités locales et en mettant en place des outils et des dispositifs destinés à organiser notamment :

- la détection et la performance sportive,
- la création des clubs, leur structuration et leur développement,
- la formation et la professionnalisation de l'encadrement par l'organisation de stages et la mise à disposition de personnels qualifiés (brevetés d'Etat),
- l'immersion dans les écoles, les structures périscolaires, les collèges et les lycées par le soutien des sections sportives scolaires,
- l'achat de matériels pédagogiques mis à disposition des clubs,
- la promotion et la communication destinées à faire connaître leur discipline en facilitant notamment l'accès à la pratique sportive des jeunes des quartiers,
- l'organisation d'évènements sportifs d'envergure départementale.

S'ils contribuent efficacement au développement de la discipline sur le territoire haut-rhinois en fédérant les clubs affiliés et en initiant de nouvelles actions, il leur a été demandé de prendre en compte :

- les populations démunies afin de contribuer au renforcement du lien social,
- les populations cibles du Département (collégiens, personnes âgées, personnes en situation de handicap),
- et de favoriser la féminisation des clubs en encourageant la pratique sportive féminine et l'accès des femmes aux responsabilités au sein des instances sportives.

Suite aux auditions, aux bilans présentés et aux objectifs validés, le CDS a proposé de maintenir les montants des subventions octroyées dans la convention précédente, soit un total de 84 500 €.

Compte tenu des résultats positifs de ces partenariats et des projets propres à chacune des disciplines, la Commission « Sports et Vie Associative » (9<sup>ème</sup>), réunie le 9 février dernier, a validé, sur proposition du Conseil Départemental des Sports, le renouvellement de ces conventions pour 2 ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et propose pour 2018 de ventiler la somme de **84 500 €** (1<sup>ère</sup> annuité, prévue au BP 2018) comme suit :

<b>Comités départementaux</b>	<b>Subventions 2018</b>
Athlétisme	13 760 €
Escrime	8 610 €
Handisport	9 540 €
Rugby	9 960 €
Vol Libre	3 230 €
Football (District d'Alsace de Football - Commission 68)	39 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>84 500 €</b>

Les 6 conventions de partenariat avec ces comités se trouvent en annexe 5 et décrivent de façon détaillée les actions de développement qu'ils s'engagent à poursuivre et/ou à développer sur le territoire haut-rhinois.

En 2019, la Commission permanente sera sollicitée sur l'octroi de la 2<sup>ème</sup> annuité et son montant.

## **II. LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES SPORTS : 13 000 €**

Le Conseil Départemental des Sports (CDS) est un organe de concertation et de conseils pour le Département. Trois conseillers départementaux en sont membres (MM. HAGENBACH, VOGT et SCHITTLY). M.SCHITTLY en est le président.

Le CDS formule des avis au Conseil départemental sur les interventions au titre du Sport. Ainsi, tous les dossiers relevant de l'aide aux comités et aux clubs sont examinés par le CDS et présentés ensuite à la 9<sup>ème</sup> Commission « Sports et Vie Associative ».

En outre, le CDS propose au Conseil départemental, en liaison avec le monde sportif, les évolutions possibles des interventions départementales. Cette instance associative aide à construire la politique sportive du Conseil départemental et poursuit aujourd'hui ses réflexions sur l'avenir du sport dans le département. C'est aussi dans ce cadre qu'est organisée chaque année la cérémonie des Trophées du Sport.

Pour 2018, il vous est proposé d'attribuer au CDS une subvention de fonctionnement de **13 000 €**, comme en 2017 (cf. annexe 3).

### **III. L'ENCOURAGEMENT AU SPORT SCOLAIRE : 68 000 €**

L'aide au sport scolaire s'adresse à l'UNSS et au Cercle de Voile de Mulhouse pour le développement d'activités nautiques. Pour la voile, elle concerne exclusivement les collégiens et les instituts médico-éducatifs (IME) (Cf. annexe 4).

#### **A. Le soutien à l'UNSS : 50 000 €.**

L'UNSS bénéficie de subventions départementales pour les jeunes licenciés des collèges (saison 2016/2017 : 11 454 licenciés), le fonctionnement de son service départemental, les déplacements des équipes et/ou individuels en finales de championnat de France ainsi que pour l'organisation du Pass'Sport Aventure. Seuls les collèges bénéficient de ces subventions.

Le plan départemental de développement du sport scolaire mené par l'UNSS encourage notamment la pratique sportive féminine, l'intégration des élèves en situation de handicap mais aussi la promotion de la santé et du bien-être et des pratiques respectueuses de l'environnement.

A l'instar de 2017 et comme prévu au BP 2018, il vous est proposé d'attribuer à l'UNSS, un soutien de **50 000 €**. Cette somme forfaitaire est répartie comme suit :

- 25 000 € pour l'encadrement des collégiens licenciés UNSS,
- 5 000 € pour le fonctionnement du Service départemental de l'UNSS,
- 10 000 € pour les déplacements en championnat de France. Pour l'année scolaire 2016/2017, 312 collégiens issus de 26 collèges ont participé aux championnats de France de l'UNSS.
- 10 000 € pour l'organisation du Pass'Sport Aventure 2018.

Le Département du Haut-Rhin et le Service Départemental de l'UNSS collaborent ainsi chaque année à l'organisation d'une manifestation sportive de masse à l'intention des collégiens, intitulée « Pass'Sport Aventure des Collèges ».

Cette manifestation mobilise un nombre important d'élèves (1100 collégiens licenciés de l'UNSS pour l'édition 2017) et met en valeur, dans tout le département, les richesses et beautés naturelles locales.

10 districts UNSS Collèges sont ainsi concernés : Altkirch, Colmar, Fortschwihr, Mulhouse (3 districts), Saint-Louis, Soultz, Thann et Wintzenheim.

Chaque district UNSS choisit un site remarquable dans son secteur et y organise son Pass'Sport Aventure autour d'activités sportives de plein air. En 2017, cet évènement a permis aux collégiens de découvrir de nouvelles pratiques, comme notamment pour le district de :

- Colmar, à la base nautique de Colmar Nord avec la découverte du sand rugby,
- Wintzenheim, au Schnepfenried pour la découverte de escal'arbre et le molky,
- Mulhouse, à la base nautique de Reiningue pour découvrir le padel VTT, au lac de Kruth Wildenstein pour l'accrobranches,
- Soultz, à la base nautique de l'Eiblen à Ensisheim pour découvrir le biathlon et le freesbee,
- Fortschwihr, à l'Ile du Rhin pour le canoë,

- Saint-Louis et Altkirch, au Parc des Eaux Vives de Huningue pour pratiquer le rafting,
- Thann pour divers ateliers sportifs autour et sur le lac de Kruth Wildenstein.

Le soutien financier départemental fait l'objet chaque année d'une convention de partenariat avec l'UNSS qui définit les modalités d'attribution et de versement. (Cf. Annexe 4 et convention n° 7).

### **B. L'aide au Cercle de Voile de Mulhouse : 18 000 €**

Le Cercle de Voile de Mulhouse organise chaque année des classes de voile qui sont soutenues par le Conseil départemental depuis 1998.

Depuis 2017, ce soutien est réservé aux seules classes de collégiens et aux instituts médico-éducatifs (IME) qui pratiquent la voile sur le plan d'eau de REININGUE.

Par ailleurs, par analogie au tarif en vigueur pour les sorties scolaires avec nuitées, la participation journée/élève a été fixée à 10 € (contre 12,15 € précédemment).

Ainsi, la somme de **18 000 €**, correspondant à 1 800 journées/élève, est prévue pour ce dispositif.

Le soutien financier du Département fait l'objet chaque année d'une convention de partenariat avec le Cercle de Voile de Mulhouse qui définit les modalités d'attribution et de versement. (Cf. Annexe 4 et convention n° 8).

En conclusion, il vous est proposé :

- de renouveler, pour les années 2018 et 2019, les conventions de partenariat biennuelles avec les comités départementaux d'athlétisme, d'escrime, de handisport, de rugby, de vol libre et de football (annexe 5) ;
- d'allouer, pour 2018, les subventions suivantes :
  - 254 954 €** au titre de l'aide aux comités départementaux, soit :
    - **84 500 €** aux comités départementaux d'athlétisme, d'escrime, de handisport, de rugby, de vol libre et à l'Association de Football Alsacien (Commission 68) pour le renouvellement de 6 conventions de partenariat. Les montants individualisés figurent en annexe 1 ;
    - **170 454 €** aux Comités départementaux de Badminton, Basket, Cyclisme, Échecs, Gymnastique, Handball, Judo, Lutte, Montagne et Escalade, Natation, Ski, Tennis de Table et Volley-ball, au titre des 13 partenariats signés en 2017. Les montants individualisés figurent en annexe 2 ;
  - 13 000 €** au titre du fonctionnement du Conseil Départemental des Sports (CDS) :
    - **13 000 €** au CDS (cf. annexe 3) ;
  - 68 000 €** au titre de l'encouragement au sport scolaire, soit :
    - **50 000 €** à l'UNSS (cf. annexe 4) ;
    - **18 000 €** au Cercle de Voile de Mulhouse (cf. annexe 4) ;
- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions de partenariat avec les comités départementaux précités, ainsi qu'avec l'UNSS et le Centre de Voile de Mulhouse (cf. annexe 5 – conventions 1 à 8).
- de préciser que les dépenses susvisées seront prélevées du budget départemental 2018 sur les imputations suivantes :
  - Aide aux CD : Programme E732 - ligne 65 - 32 - 6574 - 25576 - 102 ;
  - Fonctionnement du CDS : Programme E732 - ligne 65 - 32 - 6574 - 25572 - 102 ;

- Encouragement au sport scolaire : Programme E732 - ligne 65 - 32 - 6574 - 25579 - 102.
- de préciser que le versement de ces subventions forfaitaires se fera selon les modalités définies dans les conventions et rappelées dans les annexes 1 à 4.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT